

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 83

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« deuxième »,

le mot :

« troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.